



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 octobre 2020

Objet de la délibération

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) :
MODIFICATION DE LA COMPOSITION**

Le vingt neuf octobre deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Philippe PERRONNO, Martine JOURDAIN, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Michèle LE BAIL, Christian LE BOULAIRE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Marie-Françoise CÉREZ à Valérie MAHÉ, Frédéric TOUSSAINT à Michèle DOLLÉ, Peggy CACLIN à Yves GUYOT, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Jacques KERZERHO à Joël TRÉCANT, Gwendal HENRY à Julian PONDAVEN, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame DOLLÉ Michèle** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2020.10.003

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) :
MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Rapporteur : André HARTEREAU

Lors de la séance de Conseil Municipal du 18 juin 2020, la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été adoptée comme suit :

- 11 membres (non compris Monsieur le Maire ou son représentant), de la manière suivante :
 - 8 membres du Conseil Municipal, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;
 - 3 représentants d'associations locales, après consultation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1413-1,
Vu la délibération n°D2020006017 du Conseil Municipal du 18 juin 2020
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 05 octobre 2020,
Vu le rapport présenté,

Considérant les sujets traités dans cette commission,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **MODIFIE** la composition de la Commission Consultative des Services Publics locaux, en sus de Monsieur le Maire ou de son représentant, comme suit :

- 8 membres du Conseil Municipal :
 - 1) Stéphane LOHÉZIC
 - 2) Jean-François LE CORFF
 - 3) Pascal LE LIBOUX
 - 4) Yves DOUAY remplace Lisenn LE CLOIREC
 - 5) Martine JOURDAIN remplace Tiphaine SIRET
 - 6) Pierre-Yves LE BOUDEC
 - 7) Aurélia HENRIO
 - 8) Christian LE BOULAIRE
- ✓ 3 représentants d'associations locales habilités à représenter l'association et à émettre des avis :
 - 1) Foyer Laïque Hennebontais (FLH),
 - 2) Office Municipal des Sports (OMS),
 - 3) Garde du Vœu (GVH).

Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le

ID : 056-215600834-20201029-202010003-DE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU